

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
CAHORS	Libos	Libos	CAHORS	CAHORS	Libos	Libos	CAHORS	CAHORS	Montauban	Montauban	CAHORS	CAHORS	Montauban	Montauban	CAHORS	CAHORS	Capdenac	Capdenac	CAHORS	CAHORS	Capdenac	Capdenac	CAHORS				
6 45	1 14	6 19	6 45	6 45	1 14	6 19	6 45	4 42	11 11	5 25	4 42	5 40	9 14	2 30	5 40	7 40	11 30	5 10	7 40	11 30	5 10	11 30	11 30	11 30	5 10	11 30	11 30

Cahors, le 19 Novembre.

LE BANQUET DE VERSAILLES

Le grand banquet dont les quatre sénateurs de Seine-et-Oise ont pris l'initiative, a eu lieu dimanche. Nous avons annoncé qu'il avait pour objet de préparer dignement la célébration du centenaire de 1789 à Versailles; mais, en raison des circonstances, la réunion a pris le caractère d'une manifestation solennelle.

Cette imposante assemblée de six cents personnes, où les membres de l'Institut coudoyaient les maires de village, où les commerçants et les agriculteurs étaient mêlés aux ouvriers, a couvert d'acclamations les allusions aux événements dont l'opinion est si vivement préoccupée. Aussi bien ces discours et l'autorité particulière qui s'attache aux orateurs ne sauraient-ils rester indifférents à la France entière. Des anciens amis de M. Thiers, MM. Léon Say, Ribot et Adrien de Montebello; des anciens amis de Gambetta, MM. Maze, Dreyfus et Joseph Reinach, autrefois divisés par de profonds dissentiments, n'ont pas hésité à tenir le langage de conciliation qui convient seul au milieu des difficultés et des scandales de l'heure présente; libéraux et républicains plus avancés, les uns et les autres ont compris que l'ère des vieilles querelles devait être close, et que, pour sortir de l'anarchie qui se manifeste par des symptômes assez clairs, tous les hommes d'ordre et de liberté devaient se rapprocher et s'unir pour ne plus se séparer.

Rappelant les nobles exemples de désintéressement donnés par les hommes de 1789, M. Léon Say a fait entendre que loin de

céder au découragement il fallait avoir confiance, comme nos grands ancêtres, au patriotisme et à la clairvoyance de l'opinion.

« Nous pouvons les imiter, a dit M. Léon Say, en fondant un grand parti national, dans lequel nous oublierons nos rancunes personnelles, nos divisions intestines, pour ne songer enfin qu'à faire avec honneur tous nos efforts pour être leurs dignes descendants; et si, un jour, nos pieds se heurtent dans la route à quelque fange amoncelée, secouons nos souliers et passons! »

M. Maze, sénateur de Seine-et-Oise, qui fut à d'autres époques l'adversaire de M. Léon Say, a tenu un excellent langage. Il a préconisé à son tour la seule politique républicaine que nous puissions soutenir, celle qui consiste à ne pas leurrer le suffrage universel par des programmes bruyants et inapplicables, mais à inspirer confiance aux conservateurs, à la masse du pays, par sa modération, par sa tolérance pour toutes les croyances, et particulièrement pour les croyances religieuses. C'est avec un grand plaisir que nous constatons que les anciens disciples de Gambetta, devenus les disciples de Jules Ferry, adhèrent publiquement aux idées libérales de M. Léon Say, qui sont aussi les nôtres.

Il appartenait à M. Ribot d'expliquer, avec l'élevation philosophique qui caractérise son éloquence, l'œuvre de la Révolution française, et d'en tirer un enseignement pour la situation politique actuelle.

M. Ribot a dû reconnaître que le régime représentatif, le gouvernement du pays par le pays que les hommes de 1789 avaient voulu fonder était exposé en ce moment à une terrible épreuve. L'opinion se demande

à juste titre s'il ne s'est pas produit dans nos mœurs politiques « certaines altérations qui appellent des remèdes énergiques », et sans lesquels ou verra crouler une fois de plus le gouvernement parlementaire.

« Il faut que nous soyons sincères, a dit M. Ribot, il faut que nous soyons impitoyables pour tout ce qui peut déshonorer la démocratie française. Et je tiens à dire au pays honnête et laborieux qui s'indigne avec raison de toutes les misères morales qu'on étale en ce moment devant lui, je tiens à lui dire : « C'est l'honneur des pays libres de faire la lumière sur toutes ces misères!... L'heure vient toujours dans un pays libre, où l'opinion publique éclate, et quand elle éclate, elle brise tous les obstacles! »

Nous n'avons rien à ajouter à ces paroles si éloquentes, sortant de la bouche d'un homme politique dont l'honnêteté et la droiture n'ont jamais été soupçonnées. Nous espérons, avec M. Ribot, que l'heure de la justice, trop lente, à notre gré, finira cependant par sonner. Laissons dire que M. le président de la République ne veut pas résigner ses fonctions et reste au pouvoir pour couvrir les écarts de son genre, nous verrons bien si la force de l'opinion ne triomphera pas d'une telle obstination. Nous nous rappelons qu'il y a neuf ans, à la suite d'événements d'une autre nature et d'une moindre gravité, le prédécesseur de M. Grévy, M. le maréchal de Mac-Mahon, qui avait juré lui-même de ne point se démettre, n'hésita plus à le faire, le jour où un grand ministre, M. Dufaure, vint lui en donner le conseil.

Nous avons perdu depuis, cet homme d'Etat, honnête autant qu'éminent; mais son

disciple éloquent M. Ribot, vient de faire entendre au pouvoir suprême un avertissement respectueux et ferme qui, nous en sommes sûrs, ne sera pas perdu.

**

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 novembre.

La séance est ouverte à deux heures.

L'AUTORISATION DES POURSUITES CONTRE WILSON

M. le Président. — J'ai reçu de M. le Garde des Sceaux une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre.

Le renvoi immédiat dans les bureaux est prononcé à l'unanimité.

M. le Président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation sur l'attitude du Gouvernement à l'égard du préfet de police, signée de MM. de La Martinière, Paul de Cassagnac et Sevaistre.

M. de La Martinière demande à M. le ministre de l'intérieur s'il est vrai que le préfet de police ait été remplacé ce matin.

M. Fallières. — C'est exact.

M. de La Martinière retire son interpellation mais proteste contre le retard de cette mesure.

La Chambre décide de se réunir à 4 heures pour discuter les conclusions du rapport qui sera déposé.

A 4 heures 3/4 la séance est reprise.

M. Achard, rapporteur, donne au nom de la commission, lecture de son rapport et conclut à des poursuites contre M. Wilson, à l'unanimité des 11 membres nommés. Les conclusions de la commission sont mises aux voix. Une demande de scrutin public est déposée. (Réclamations).

M. Goblet déclare qu'il s'abstiendra dans le vote.

Les faits peuvent constituer un abus de pouvoir et mériter une répression administrative, mais ne constituent ni un crime, ni un délit. Il ne peut prendre la responsabilité de voter les conclusions de la commission. (Applaudissements).

M. Millerand s'étonne de voir signaler à côté de

— Vous croyez donc à une attaque prochaine ?

— Oui, et à une rude; vous verrez, monsieur le comte. Supposez-vous donc que ces démons sont venus là tout exprès camper en face de nous pour nous faire des compliments et nous demander de nos nouvelles ? fit-il avec ironie.

— Non, je ne pousse pas la naïveté jusque-là, répondit le jeune homme un peu piqué.

— Donc, ils sont venus pour essayer du nous jouer un mauvais tour; c'est à nous à déjouer leur projet, et c'est ce à quoi nous mettrons tous nos soins. Mais la tâche sera rude, car nous avons affaire à forte partie... Avez-vous déjà assisté à quelque combat, monsieur le comte ?

— Jamais ! répondit franchement le jeune homme.

— Eh bien ! je vous prédis que celui auquel vous allez assister bientôt sera un des plus beaux que vous verrez en toute votre vie; je crois reconnaître le bandit que ces grédins ont pour chef, et, si je ne me trompe pas, il nous donnera du fil à retordre, comme on dit : c'est un des plus forcenés scélérats que je connaisse, et Dieu sait quelle riche collection de bandits on trouve dans les savanes !

— Qu'il soit ce qu'il voudra, peu m'importe; je tâcherai de faire mon devoir et de ne pas déshonorer le nom que j'ai l'honneur de porter.

— C'est parler en homme, monsieur le comte; je suis certain qu'il faudra plutôt vous retenir que vous pousser. Mais attendez donc, qu'est-ce que je vois là-bas ?

Il prit sa lunette et regarda.

Cinq points noirs apparaissaient à l'extrême limite de la ligne d'horizon.

60 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VII

COMMENT LE MAYOR FUT, UNE SECONDE FOIS, FAIT ÉCHEC ET MAT NON SEULEMENT PAR SES ALLIÉS, MAIS ENCORE PAR SES ENNEMIS.

Les chasseurs, habitués à vivre seuls, ont la coutume de parler ou plutôt de penser haut, lorsque leur esprit est fortement surexcité.

Le Canadien reprit son monologue.

— C'est une bénédiction du bon Dieu, dit-il en riant, que cette idée soit venue à ce grand coquin qui se promène là-bas, de s'allier à ces vagabonds rouges. Sans doute, ils nous croient plus nombreux que nous le sommes; tant mieux ! cette prudence nous donnera au moins trois heures, et trois heures, dans notre position, cela peut-être le salut pour nous. Va, dépêche-toi, frappe du pied, mon bonhomme, fit-il en riant, cela ne les fera pas venir une minute plus tôt.

Toute son attention se fixa alors sur le point de l'horizon où les indiens et les cavaliers après eux

avaient disparus.

Plus d'une heure s'écoula sans que rien de suspect attirât son regard.

Le chef des aventuriers, sans doute fatigué de la promenade, s'était étendu sur le sol, roulé dans son manteau, les pieds au feu, et s'était endormi.

La plupart des aventuriers, excepté les sentinelles, avaient suivi son exemple.

Un silence profond couvrait la savane, où cependant s'agitaient en ce moment tant d'intérêts contraires.

Le Canadien interrogea le ciel, il était plus de minuit.

La moitié de la nuit était écoulée, dans cinq heures et demie le soleil se lèverait.

Mais en cinq heures combien de crimes peuvent se commettre dans les ténèbres !

En ce moment le Canadien entendit du bruit dans les branches de l'arbre qui lui servait d'observatoire.

Quelqu'un montait près de lui.

Il regarda et reconnut Armand de Valenfeurs.

— Ah ! ah ! c'est vous, monsieur le comte, dit-il.

— Oui, mon ami, je suis curieux de savoir ce que vous faites depuis si longtemps là-haut.

— Venez près de moi, ici, tenez, vous serez comme dans un fauteuil.

— Là, m'y voici, eh bien ?

— Je surveille l'ennemi.

— Comment, l'ennemi ? Que voulez-vous dire ?

— Regardez, monsieur le comte.

Le jeune homme se pencha dans la direction que lui indiquait le chasseur.

— Oh ! fit-il après un instant, et vous ne pré-

communications des pièces que nous connaissons d'autres communications condamnables. Le sentiment de l'égalité de tous devant la loi a peut-être faibli depuis quelque temps. Le parti républicain doit veiller à ce que personne n'échappe à l'application de la loi. (Applaudissements).

L'orateur déclare qu'il votera l'autorisation des poursuites.

RÉSULTAT DU VOTE :
Votants : 530

Pour..... 527
Contre..... 3

La séance est levée à 5 heures 1/2 et renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du 17 novembre.

Le Sénat passe à la deuxième délibération du projet relatif aux vignobles phylloxérés.

M. Meynadier développe un amendement par lequel les vignobles phylloxérés et reconstitués seront exempts de l'impôt foncier, pendant quatre ans, si la superficie ne dépasse pas 5 hectares.

M. Boulanger, rapporteur, combat cet amendement comme trop exclusif et n'accordant aucun encouragement aux viticulteurs qui créent des vignobles nouveaux.

D'autre part, il surchargerait le budget d'environ un million par an et attribuerait des secours à des vignobles reconstitués depuis dix ans et rapportant beaucoup aujourd'hui. L'enquête serait, du reste, presque impossible.

Après une réplique de M. Meynadier, M. de Gavardie développe un article additionnel par lequel toutes les transactions relatives à des terrains plantés ou à replanter en vignes, seront exemptes de droits de mutation et d'enregistrement, tant qu'ils resteront dépourvus de revenus. Il soutient aussi l'amendement Meynadier, qui est repoussé.

L'article premier est adopté; sont adoptés les articles 2, 3, et 4.

Après le rejet de l'amendement de M. de Gavardie, l'ensemble du projet est adopté.

INFORMATIONS

Commission des poursuites. — La commission chargée d'examiner la demande des poursuites contre M. Wilson est composée de :

MM. Saint-Romme; Achard; Hippolyte Faure; Cantagrel; Gaillard; Vickershelmer; Noël-Parfait; Maurice Faure; Dellestable; Theyenet; Nadaud; tous favorables aux poursuites.

Aussitôt élue, la commission, qui est composée exclusivement de républicains, a nommé MM. Noël Parfait, président; Dellestable, secrétaire, et Achard, rapporteur.

Le vote. — Après avoir annoncé que les poursuites avaient été votées par 527 voix contre 3, le télégraphe nous annonce qu'un seul député aurait voté contre : c'est M. Ganault, député de l'Aisne.

Parmi les abstentions, on remarque tous les ministres, dix anciens ministres ou sous-secrétaires d'Etat: Ferry, Goblet, Sarrien, Waldeck-Rousseau, etc.

Les poursuites.

M. Athalin a transmis tout son dossier au procureur général, sans présenter de conclusion ni même un résumé. Quatre personnes seront poursuivies pour substitution de pièces; MM. Wilson, Gragnon, Goron et Doudoux.

— Bon ! grommela le Canadien, il va y avoir du nouveau.

Ces points noirs, d'abord presque imperceptibles, grandissaient rapidement.

Bientôt il fut facile de reconnaître des cavaliers accourant à toute bride.

Et parmi ces cavaliers trois guerriers indiens. Le Canadien ne s'était pas trompé.

Selon toute apparence, les deux aventuriers avaient été proposer une entrevue aux Peaux-Rouges.

Derrière ces premiers cavaliers, on en vit bientôt apparaître d'autres.

Mais ceux-là venaient lentement avec précaution. Arrivés à une certaine distance, encore fort éloignée du camp des aventuriers, ils s'arrêtèrent, descendirent de cheval et se réunirent en un seul groupe, faisant face de tous les côtés à la fois.

Sans doute ces indiens, car c'étaient bien des Peaux-Rouges, fort méfiants de leur nature, et n'ayant pas la moindre confiance aux aventuriers dont ils connaissaient la scélératesse et la barbarie, voulaient attendre le résultat de l'entrevue de leurs sachems avec le chef des pirates avant que de se risquer à avancer plus loin, de façon à pouvoir tourner bride à la moindre apparence de trahison et se mettre ainsi hors de portée de leurs dangereux alliés.

Et cependant, tout en connaissant la fourberie des gens avec lesquels leurs chefs allaient traiter, ces Peaux-Rouges, quels qu'ils fussent, consentaient à entendre les propositions des pirates, poussés par cette soif irrésistible de rapine et de meurtre qui caractérisent certaines peuplades du désert.

La crise Gouvernementale. — La Gazette de France résume, sous ce titre : *sport présidentiel*, les candidatures à la présidence de la République, patronnées par les journaux républicains :

Figaro
Radical
Justice
République Française
Intransigeant
Lanterne
France
Débats
Siècle
Temps

Flourens.
Floquet.
(in petto).
Ferry.
Boulanger.
Boulanger.
Boulanger.
Léon Say.
Magnin.
Freycinet.

Révocation de M. Gragnon. — M. Fallières, ministre de l'intérieur, a demandé à M. Gragnon, préfet de police, de donner sa démission. M. Gragnon a refusé net. Il a été aussitôt pourvu à son remplacement.

M. Bourgeois, directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur, est nommé préfet de police.

M. Bourgeois était, l'an dernier, préfet de la Haute-Garonne.

M. Goron. — Le Soir annonce que M. Goron, sous-chef de la sûreté, est remplacé par M. Marchal, secrétaire de police des Champs-Élysées.

Sinistre rapprochement. — On se rappelle la mort de l'agent d'affaires Buy, contre lequel un mandat d'amener avait été lancé et qui devait comparaître, en qualité de prévenu, dans le procès Caffarel-d'Andlau. Au moment où les agents de la sûreté lui mettaient la main au collet, Buy se faisait sauter la cervelle. C'est du moins ce qu'ont raconté les agents.

L'opinion générale, dit le XIX^e Siècle, est que Buy a été assassiné et il ajoute : « Nous pouvons dire que la porte d'entrée du pavillon habité par Buy a été fracturée et que divers papiers ont été enlevés. Par qui? Est-ce par la même main qui a tué le préfet de l'Eure, M. Barème? Est-ce par la même main qui a guidé les voleurs et les assassins qui voulaient prendre les papiers de M. Portalis? Est-ce pour rentrer en possession des lettres écrites à Buy par les membres de la famille Grévy? »

L'opinion du vatican. — M. de Mun dément la nouvelle donnée par l'Agence Havas, d'après laquelle le pape lui aurait parlé de l'élection éventuelle de Ferry à la présidence de la République.

Revue des Journaux

Toute la presse envisage avec tristesse la situation présente.

L'Autorité dit qu'il n'y a plus rien debout, ni présidence, ni ministère, et il n'y aurait plus de magistrature, si le parquet n'avait hautement séparé sa cause de celle de la police.

La Lanterne demande que ce soir même les voiles soient déchirés et que justice soit faite. Elle craint que la crise ministérielle ne vienne s'ajouter à la crise gouvernementale ouverte depuis quatre jours.

Le Radical, dans un article de M. Maret, déclare que nous allons assister à un effondrement sous lequel nous pouvons tous être engloutis.

La Justice, sous la plume de M. Millerand, député, dit que la crise ministérielle n'apporterait

Il est vrai que les Indiens qui entraînent en ce moment en scène, ainsi que le Canadien le reconut bientôt, appartenaient à la nation peut-être la plus féroce et la plus barbare de toutes les savanes de l'Ouest.

Les Sioux ou Dacotahs eux-mêmes n'atteignent pas leur degré de cruauté.

J'ai nommé les Apaches, ces tyrans du désert qui ne vivent que de meurtres, vols, pillages, tortures et incendies.

Ils attaquent les blancs, les rouges et les métis, sans distinction, et sans autre raison que leur implacable haine contre tout ce qui leur est étranger.

Et lorsqu'ils n'ont pas d'autres ennemis à combattre, ils s'égorgent et se massacrent entre eux, pour le seul plaisir de voir couler le sang.

Tels étaient les démons auxquels probablement le chef des aventuriers se proposait d'offrir une association temporaire, pour attaquer et assassiner impitoyablement des voyageurs paisibles, dont le seul tort était de traverser la savane.

Cependant les cinq cavaliers avaient atteint le camp dans lequel ils avaient pénétré.

Tous les aventuriers s'étaient éveillés et avaient pris les armes.

Les trois sachems apaches avaient été conduits en présence du chef.

Celui-ci les avaient accueillis avec une courtoisie mielleuse.

Il les avait engagés à s'asseoir autour du feu préparé pour lui.

Le calumet avait aussitôt circulé entre les quatre personnages.

Charbonneau voyait, mais il n'entendait pas,

pas de remède à l'état de choses. Elle ajoute que, dans la circonstance, la raison doit commander aux sentiments, et elle demande la démission de M. Grévy.

Le XIX^e Siècle : M. Grévy doit s'en aller. Après son départ, il faudra donner un coup de balai et brûler du sucre.

Le Petit National reconnaît l'urgence d'une solution politique immédiate. C'est M. Ranc, qui parle; sinon tout est dans le désarroi.

Le Figaro dit que la journée est décisive. Jamais, depuis le Directoire, la France n'avait été dans un état pareil.

Le XIX^e Siècle : Moralement, le président de la République est mort.

La République française dit que c'est profondément lamentable.

Les agresseurs de M. Portalis. — M. Vasseur, juge d'instruction, chargé d'instruire l'affaire des deux vols et de la tentative d'assassinat dont M. Portalis, directeur du XIX^e Siècle, a été l'objet, a fait arrêter aujourd'hui, par le commissaire de police Verillion, trois individus qui ont avoué avoir reçu une somme assez forte pour assommer M. Portalis et lui prendre les papiers qu'il aurait sur lui.

Ces individus, trois souteneurs de la pire espèce, sont Piffero, fumiste, d'origine italienne; Bellac, dit Gille, la terreur des Tornes, serrurier en voitures, condamné trois fois pour coups et blessures et rébellion envers les agents; Kuhn, dit Louis Petit, ébéniste en voitures, condamné une fois pour affaire de mœurs et une autre pour coups et blessures.

Tous trois ont été conduits ce soir au Dépôt.

Duel Rochefort-Marouck. — A la suite d'une polémique violente entre le Cri du Peuple et l'Intransigeant, M. Rochefort a chargé MM. Georges Meusy et Ayraud-Degeorge de demander réparation par les armes à M. Marouck.

M. Victor Marouck a constitué pour témoins MM. John Labusquière et Victor Dalle.

La rencontre a eu lieu, ce matin, à dix heures vingt-cinq, dans le parc Talleyrand, à Montmorency. Au premier engagement, M. Victor Marouck recevait à la cuisse gauche une blessure qui, sans avoir de gravité, a pourtant nécessité la cessation du combat.

Le tzar à Berlin. — Cinq wagons du train impérial russe viennent d'arriver à la gare de Copenhague. Sept autres attendront à Frédéricia, dans le Jutland.

Le tzar et sa famille ont quitté Copenhague aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, partant pour Berlin, *via* Frédéricia, Sleswig, Hambourg et Wittemberge.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bal de charité des pêcheurs à la ligne. — La Commission du bal de charité des pêcheurs à la ligne vient d'entreprendre la seconde partie de sa tâche : le règlement des frais de la fête donnée le 12 novembre dernier, et le relevé des pauvres à secourir. Quel-

malheureusement; il en était réduit à faire des conjectures sur ce qui se passait, conjectures qui, d'ailleurs, se trouvaient justes.

Nous suppléerons donc, en racontant l'aventure telle qu'elle eut lieu, à ce que le Canadien ne put entendre.

Lorsque le calumet eut fait deux fois le tour du cercle, l'aventurier prit la parole :

— Mes frères Apaches chassent le bison ? dit-il.

— Oui, répondit laconiquement l'un des chefs au nom des deux autres.

— Je regrette de m'être rencontré sur le chemin de mes frères Apaches et d'avoir ainsi, sans intention, détourné les bisons dont ils s'étaient déjà emparés.

— Les bisons n'ont échappé que pour quelques heures; les Apaches les reprendront, répondit le chef avec hauteur. Les Apaches sont les maîtres de la prairie.

L'aventurier se mordit les lèvres, mais il répondit avec la même courtoisie, sans relever ce que les paroles du Peau-Rouge avaient d'outrageant et d'insultant pour lui.

— Les Apaches sont de grands guerriers, aussi ai-je voulu leur prouver mon estime en leur expédiant deux hommes de confiance, afin de leur proposer de se joindre à moi dans une expédition que je médite et dont les résultats seront aussi avantageux pour les guerriers Apaches que pour nous-mêmes.

— Que veut dire le chef pâle, et de quelle expédition parle-t-il ? répondit le chef indien.

— Que mon frère regarde : Là-bas, en face de nous, sur le sommet de cette colline dont les pieds trempent dans le fleuve, sont embusqués des faces

ques mémoires faisant défaut, la Commission ne peut encore établir la balance exacte des recettes et des dépenses, mais elle est déjà en mesure de fournir les chiffres suivants :

Les recettes se sont élevées à la somme de 2,624 fr. 95, se décomposant de la manière suivante :

Souscription des membres honoraires.....	1,003
Cotisation à 5 fr. de 220 pêcheurs à la ligne.....	1,100
Produit de la tombola.....	278 50
Produit de la quête.....	168 45
Versement fait par M. Breil, chargé de la buvette.....	50
Versement fait par les préposés au vestiaire.....	25
Total.....	2.624 95

Le total des sommes payées ou à payer n'atteignant pas le chiffre de 1,200 francs, la somme à distribuer aux malheureux excédera donc 1,400 francs.

Les pêcheurs à la ligne ne se dissimulent pas que si ce résultat a pu être obtenu, ils le doivent surtout à la générosité de ceux qui, bien que n'ayant jamais poursuivi le moindre gonjon, n'en ont pas moins ouvert leurs bourses toutes grandes. Au nom des pauvres de Cahors, les pêcheurs remercient ces généreux donateurs, comme aussi ils remercient toutes les personnes qui ont bien voulu concourir à une œuvre de charité sans vouloir accepter de rémunération pour leurs soins et leurs peines.

Ainsi que cela a déjà été fait l'année dernière, la Commission, dès que la liste des pauvres à secourir aura été arrêtée, fera distribuer des secours en nature. Il ne sera délivré que des bons de pain et de bois.

En faisant connaître ultérieurement le relevé exact de toutes les dépenses, la Commission fera aussi connaître le nombre des bons distribués.

Arrêté. — Un arrêté du maire de Cahors, dispose que les limonadiers et débitants de boissons de la ville seront autorisés désormais à laisser leurs établissements ouverts jusqu'à minuit.

Nous lisons dans les *Lettres conservatrices* :

Nous devons un hommage bien mérité à un député du Sud-Ouest, à M. Arnault, du Tarn-et-Garonne.

Dans la discussion de l'interpellation de M. Delattre sur la mobilisation, le ministre était monté à la tribune, et de sa voix creuse et dolente, avait dit que la mobilisation avait bien marché, et pas un mot de félicitations pour la région mobilisée.

M. Arnault, indigné de ce que le chef de l'armée n'ait pas trouvé un mot pour rendre hommage aux populations, est monté à la tribune et a, dans un langage ferme, coloré, énergique, fait l'éloge de cette brave et vigoureuse région du Sud-Ouest, qui a prêté son concours avec le plus grand enthousiasme et avec tout son cœur.

Il a montré ce coin de la France, orgueilleux d'avoir été choisi et faisant son devoir, plus que son devoir, avec une énergie calme et la conscience de sa valeur.

— Que désire le chef pâle ?

— Que mes frères Apaches m'aident à m'emparer de ces faces pâles et de leurs richesses.

— Bon ! Et quel avantage retireront mes guerriers de ces captures ?

— Celui-ci : les prisonniers et les richesses seront partagés également entre les aventuriers et les chefs apaches.

Les préliminaires de l'association ainsi posés, la négociation ne pouvait être longue entre hommes aussi cupides et aussi féroces les uns que les autres.

Elle devait aboutir à la satisfaction générale. Chacune des parties contractantes se réservant, bien entendu, *in petto*, l'affaire faite, de ne tenir aucun des engagements pris et d'en appeler à la force pour se débarrasser d'un associé devenu inutile.

Le chef des aventuriers fit apporter une cruche d'eau-de-vie pour sceller la réussite de la négociation.

Les Apaches sont ivrognes, c'est leur moindre vice.

Ils n'abandonnèrent la cruche, qui contenait près de six litres d'eau-de-vie, que lorsqu'elle fut complètement vide.

Ils exigèrent, de plus, qu'on leur livrât un barillet de cette liqueur, si pernicieuse pour leur race.

Ils voulaient l'emporter avec eux, afin de faire boire leurs guerriers et les bien disposer pour la bataille.

L'aventurier leur accorda cette demande, ce qui leur causa une vive joie.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Il n'y a pas eu vingt réfractaires. Tout le monde s'est dévoué, depuis le plus humble jusqu'au plus grand. M. Arnault a reproché au ministre de la guerre de n'avoir pas su le dire.

Quant à lui, il a su si bien le dire qu'il a été acclamé et applaudi par toute la Chambre, qui a ainsi envoyé au pays mobilisé l'expression de la reconnaissance française.

Les épreuves du baccalauréat.

— On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de faire appel à votre dévouement bien connu pour les bonnes causes, et de vous demander d'appuyer une modeste mais bien juste réclamation.

Depuis la réorganisation du baccalauréat, les épreuves écrites ont lieu dans tous les chefs-lieux de département le même jour.

C'est là une mesure doublement avantageuse. D'abord, on est certain que l'épreuve sera égale pour tous, puisque c'est partout le même texte qui est envoyé au ministère.

Ensuite, les parents font une notable économie en évitant les frais de déplacement. Et on sait qu'en ce temps de crise et de misère, l'économie est une vertu nécessaire, indispensable.

Mais la mesure est incomplète. En effet, je me trouvais lundi à Toulouse, et je fus surpris du nombre de Cadurciens qui arrivaient par le chemin de fer.

L'explication de cette affluence de compatriotes me fut expliquée par l'un d'eux, « Nous venons savoir si nos fils sont admissibles » me répondit-il.

Et il ajouta : « Il serait cependant bien simple de nous éviter ce voyage et cette dépense, soit en communiquant télégraphiquement à tous les journaux par l'entremise de l'inspection académique, soit tout simplement en affichant à la porte de la salle d'examen, la liste des admissibles. »

J'espère qu'il suffira que la presse signale ce désir si légitime des familles pour qu'il y soit donné satisfaction.

Agréer etc.,

Un père de famille

Nous croyons que la réclamation de l'honorable correspondant tombe devant ce fait, que le bulletin d'admissibilité est adressé par la faculté à tous les candidats, quelque éloignés qu'ils soient, et que ceux qui vont à Toulouse dans ce but, pèchent par un excès d'impatience.

Baccalauréat ès-lettres. — Ont été définitivement reçus, les élèves du Lycée de Cahors dont les noms suivent :

1^{re} partie. — MM. Brousse, Garrigues, Lamothé.

2^{re} partie. — M. Ganiayre.

Etablissement des Petits-Carmes

M. Louis Belvèze, élève de l'institution des Petits-Carmes, à Cahors, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie).

Condamnation des auteurs du vol de chez M. Castanié.

Les nommés Xavier Joseph, dit Jean Blanc, né à Evette (Haut-Rhin), âgé de 31 ans, et Mouton Pierre-Paul, dit Gineste, né à Massagnies (Tarn), âgé de 37 ans, tous deux marchands ambulants, auteurs du vol avec effraction commis chez M. Castanié, percepteur à Cahors, en novembre 1886, ont été condamnés par la cour d'assises de la Lozère savoir : le 1^{er} à 15 ans de travaux forcés et le 2^e à 12 ans de la même peine.

Sécurité en chemin de fer.

Le *Mémorial de la Loire*, décrit ainsi un nouveau système pour garantir les voyageurs contre les accidents et les tentatives criminelles dans les chemins de fer :

Les marchepieds sont mobiles ; abaissés horizontalement à l'arrivée des trains ils ouvrent les portières ; relevés verticalement au départ, ils ferment les portières, de telle sorte que les portières ne s'ouvrent et ne se ferment que par des marchepieds. Tout cela se fait très rapidement et par un simple mouvement.

Ce système offre la plus grande sécurité aux voyageurs. Il supprime toute possibilité pour un malfaiteur de changer de compartiment pendant la marche du train. Les voyageurs isolés ne sont plus exposés à voir arriver à l'improviste dans leur compartiment un voleur ou un assassin qui, après le coup fait, peut s'en aller avec la plus grande facilité.

Ce système ingénieux, de l'invention d'un ingénieur de Saint-Etienne, a été soumis à l'examen du ministère des travaux publics.

Très joli cadeau. L'Almanach des Pilules Suisses pour 1888, 64 pages illustrées, toutes les foires et marchés de la région, beaucoup de bons mots illustrés ; gratis dans toutes les pharmacies.

Un vigoureux démenti

M. Michaud-Larivière fils, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Cahors, le 16 novembre 1887.

Monsieur le Rédacteur,

La *Dépêche*, dans son numéro du mercredi 16 novembre 1887, s'est fait l'écho d'un bruit de la dernière gravité, dont le résultat immédiat était de porter le plus grand préjudice à ma Maison de commerce.

Un fait bien simple a été le point de départ d'une calomnie que vous m'aidez d'autant plus à détruire, qu'assurément sans le vouloir, vous avez aidé à la propager.

Dans la matinée du 14, j'ai fait nettoyer, dans mon arrière-magasin, des barriques hors d'usage au fond desquelles se trouvait de la lie. L'eau qui a servi à ce lavage a été répandue dans un caniveau qui aboutit à la place du Marché, laisant sur son passage une trace colorée, ce qui arrive toujours en pareille occurrence.

Des misérables, mus par je ne sais quels bas sentiments, se sont emparés d'une chose si naturelle et ont fait immédiatement circuler le bruit que des agents des contributions indirectes se seraient présentés inopinément chez moi, auraient pratiqué la saisie d'une grande quantité de vins intoxiqués, et auraient dressé procès-verbal.

Comme si cette calomnie n'avait pas été suffisante, ils ont cherché à l'aggraver encore en racontant que des soldats du 7^{me} de ligne, seraient morts par suite de l'absorption de vins falsifiés et que c'est sur la plainte de l'autorité militaire qu'aurait eu lieu, par les soins de l'administration, la vérification des vins que j'avais en cave.

Or 1^o Je ne suis point marchand de vins, n'ayant dans ma cave que celui qui sert à mon usage personnel.

2^o Je ne vends que des vins de luxe français et étrangers, en bouteilles, qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas servi à l'alimentation du soldat.

3^o Fournisseur de denrées coloniales pour le 7^e de ligne, je ne livre à la commission des ordinaires qu'environ 10 litres de vin par semaine, vin que je prends toujours à la barrique affectée à mon usage personnel ;

4^o Je n'ai jamais fourni de vin aux cantines du 7^e de ligne, ni à aucun établissement de boissons soit de la ville de Cahors, soit du département ;

5^o Pas plus avant le 14 novembre, que ce jour-là et après, les agents des contributions indirectes ne se sont présentés chez moi pour procéder à la vérification de vins, puisque je n'en vends pas ;

6^o Il n'y a pas eu de saisie pratiquée ; il n'y a pas eu de procès-verbal dressé ; il n'y a pas eu par conséquent de barriques défoncées et de vin répandu par les ordres de l'autorité.

Ainsi tombe cette calomnie infâme, colportée, exploitée contre moi, de laquelle, peut-être quelques-uns attendaient beaucoup, et qui n'aura eu, je l'espère, d'autre résultat que de démontrer que c'est au succès seul qu'on s'attaque, et d'augmenter la confiance qu'à su inspirer ma maison de commerce, confiance dont j'espère toujours me montrer digne.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

E. MICHAUD-LARIVIÈRE, fils,
Propriétaire de l'Épicerie Parisienne, 6, Place du Marché.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 17 novembre

Délits de chasse. — Ont été condamnés à 25 francs d'amende :

Bach, de Limogne ; Vaissie Jean, de Nuzéjols, canton de Catus ; Masbourg Philippe, de St-Martin-Labouval ; Fons Ludovic, de St-Martin-Labouval ; Baldy Mathurin, de Montgesty, canton de Catus.

Borgade Pierre, de St-Martin-Labouval, a été condamné à 30 francs d'amende, et Viguié Jean, de Vers, à 8 francs d'amende.

Vol de truffes. — Le 9 octobre 1887, le nommé Marsale, de Salvezou, pénétrait dans le bois de Soulié, et, avec un crochet, se mettait en devoir de cueillir les truffes de son voisin.

Marsale a été condamné à 3 mois de prison.

Vol de raisins. — Farre Marie, âgée de 43 ans, demeurant à Lamolayrette, canton de Castelnau, prévenue d'avoir, sur le territoire de la commune de Flaugnac, le 22 septembre dernier, soustrait frauduleusement des raisins non encore détachés du cep, au préjudice du sieur Bozouls, et avec les circonstances que ladite soustraction frauduleuse a été opérée de nuit ou recueillie avec l'aide de sacs, paniers ou autres objets équivalents ;

2^o Mériquet Jean, de s'être rendu complice du délit ci-dessus spécifié, sont condamnés : La femme Farre à trois mois de prison, et Mériquet à quinze jours de la même peine.

Vol de blé. — Le nommé Henri Sélié, âgé de 37 ans, cultivateur à Goujonnac, est prévenu d'avoir soustrait frauduleusement une certaine quantité de blé au préjudice du sieur Beusières.

Le tribunal a condamné Sélié à trois mois d'emprisonnement.

Affaire Viguié. — Le nommé Viguié, 48 ans, détenu à la maison d'arrêt de Cahors, a comparu à l'audience correctionnelle de jeudi, 17 novembre, sous l'inculpation de vols nombreux et d'outrage public à la pudeur.

Le tribunal condamne Viguié à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende.

La Société d'Assurances contre l'incendie « Le Lot » et ses Assurés.

— Nous apprenons à l'instant que la *Cour d'appel d'Agen* a confirmé le jugement du tribunal civil de Cahors, dans l'instance engagée par la Société d'assurances *Le Lot*, contre un de ses assurés.

Cet arrêt décide, avec le jugement, que la Société *Le Lot* a continué d'avoir une existence légale et que tous ses assurés restent liés envers elle par leurs contrats.

Hôpital général de Limoges.

— Nous sommes heureux de voir figurer parmi les élèves à concourir pour l'internat de l'Hôpital général de Limoges, le nom de M. Alexandre Barque, fils de M. Bacque, docteur-dentiste, à Limoges, si honorablement connu dans le Limousin et Quercy, qui vient, à la suite d'un très brillant concours, d'être nommé *interne suppléant*.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi, 19 novembre 1887

Représentation donnée par la troupe DU GRAND THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS DE TOULOUSE, direction : GAULTIER DELONCLE

LA BELLE-MÈRE A DES ÉCUS

Comédie-Vaudeville en 3 actes

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en 1 acte

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra comique en un acte

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1887.

Versailles (allégo militaire) Wetge.
Les Pantins de Violette (fantaisie) Adam.
Le Cocoyer (havanaise) Boyer.
Le Trouvère (introduction du 2^e acte) Verdi.
Mazurka X...

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 novembre 1887.

Naissances.

Vidal, Gaston, place des Petits-Carmes.
Denis, Marguerite, Gendarmorie.
Maury, Maurice, rue Nationale.
Rigal, Maria, quai Notre-Dame.
Pousson, Marie, rue Darnis.
Guitard, Marie, rue de Fouillac.

Mariages.

Chlitz, Antoine, et Vizinot, Delphine.
Thomas, Henriette, et Bouygues, Julie.
Garrigou, Jean, et Viucent, Mathilde.
Ferry, Maurice, et Glisse, Marie.

Décès.

Gatimel, Louis, 35 ans, Hospice.
Roumieux, Henriette, 60 ans, Carmes-bas.
Sers, Justin, 32 ans, rue Galiot de Genuouillac.
Damusin, Marie, 23 ans, rue du Château.
Dalet, Marie, 13 mois, impasse Nodailac.
Lacoste, Françoise, 70 ans, à Cavanès.
Lagrasserie, Françoise, 68 ans, rue Salvezou.
Sors, Isidore, 22 ans Hospice.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 12 novembre 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. Les fêtes patriotiques de Lyon. — Inauguration du monument Bretonneau-Valpeau-Trousseau à Tours. — Le baron Jules de Lesseps. — M. Filippini. — Le R. P. Pététot. — Edmond Texier. — Zévort. — Hippolyte Lazerges. — La « Vie rustique ». — Chronique des Beaux-Arts. — Le nouveau pont fixe de Rouen. — Le théâtre illustré. — « Aventure d'un mort », nouvelle, par Auguste Lepage. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

Gravures : Lyon : Inauguration du monument élevé à la mémoire des docteurs Bretonneau, Valpeau et Trousseau. — Nécrologie : Le baron Jules de Lesseps. — M. Filippini. — Le Père Pététot. Zévort. — Edmond Texier. — Hippolyte Lazerges. — Exposition des faussins originaux de la « Vie rustique ». — Supplément : Dame âgée, par Rembrandt. — Rouen : Construction d'un nouveau pont fixe. — Théâtre illustré : Gymnase : l'Abbé Contantin. — Le groupe principal du monument des enfants du Rhône. — La Touraine couronnant ses enfants. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 165 (17 novembre 1887). — Gustave Toudouze. Bobonne. — Jules Claratie. Mousieur le Ministre (suite). — C. Cassot. Le Chant de l'Alouette. — Guy de Maupassant. La Confession. — Hector Malot. Sans famille (suite). — F. du Boisgobey. Le Secret de Berthe (suite).

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1402^e livraison (19 novembre 1887). — Voyages dans l'Ouest africain, par M. Savorgnan de Brazza. — 1875-1887. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Riou. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 781^e livraison (19 novembre 1887). — Texte : Danielle, par M^{me} J. Colomb. — La vertu en France : La sœur de charité, par Maxime du Camp, de l'Académie française. — Le temps qu'on perd en route. — Fleus et Papillons, par Marie Améro. — Les peaux et les cuirs, par M^{me} Gustave Demoulin. — Dessins de : Tofani, Myrbach, A. Marie. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE MONITEUR DE LA BANQUE publiant tous les tirages. — Bureaux 173, rue Saint-Honoré, à Paris. — Sommaire du numéro 45. — La situation. — Informations financières. — Compagnie des chemins de fer garantis des colonies françaises. — Rente foncière. — Compagnie française de matériel de chemins de fer. — Crédit foncier mutuel de Russie. — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Banques, escomptes et changes. — Coupons. — Revue des valeurs. — Assemblées générales. — Chronique des assurances : Les Compagnies Grêle ; la Bonne Foi ; Compagnie Le Globe ; la Foncière-Transports. — La situation agricole. — Petite correspondance. — Marchés des départements. — Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer. — Annonces. — Tableaux de la Bourse.

BOURSE. — Cours du 18 nov.

3 0/0	80 80
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	83 75
4 1/2 0/0 ancien	100 70
4 1/2 0/0 1883	106 67

Dernier cours du 18 nov.

Actions Orléans	1,297 50
Actions Lyon	1,233 75
Obligations Orléans 3 0/0	398 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	293 00
Obligations Lombardes (jouissance...)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 50

UNE CURIEUSE TROUVAILLE

Un journaliste chargé sans doute par son directeur de rendre visite aux principales actrices de Paris, a perdu un manuscrit qui nous a été apporté. Nous le tenons à la disposition du signataire qui le reconnaîtra certainement à la lecture du premier feuillet, dont voici le texte :

« Rendu visite dans sa loge, à la charmante étoile des Nouveautés, Jeanne Granier. Elle doit, parait-il, jouer prochainement l'erôle de Molda, dans la *Timbale d'Argent*. La loge de Jeanne Granier est des plus typiques. C'est un fouillis de jupes accrochées et de flacons de toutes sortes sur la table que surmonte une glace. Parmi toutes ces fioles, « bien en évidence, deux étuis de Pastilles Géraudel et à côté une lettre que la diva m'autorise à lire. »

« Vos Pastilles Géraudel m'ont fait beaucoup de bien. Veuillez donc m'en envoyer encore au Théâtre des Nouveautés. » C'est signé Jeanne Granier, et adressé à M. Géraudel, pharmacien à Sainte-Ménehould (Marne). Les Pastilles Géraudel seraient la cause du charme dans lequel nous plonge la voix de l'espiègle artiste.

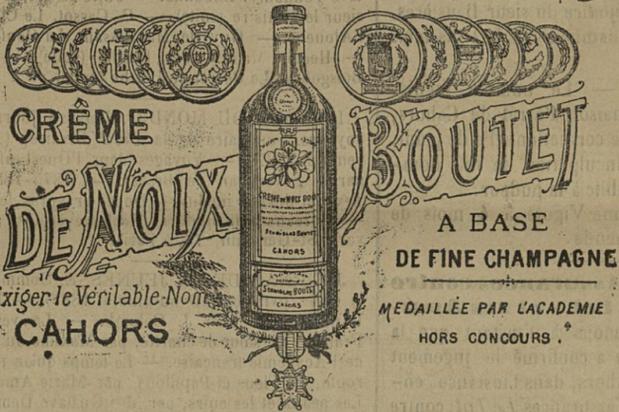
« Mais le temps me presse et je dois me procurer des renseignements inédits sur la nouvelle pièce de la Porte-Saint-Martin, vite chez la grande tragédienne, j'ai nommé Sarah Bernhardt ; j'arrive tout essoufflé : Imprudent, me dit-elle, prenez au moins une pastille Géraudel ! — Quoi, vous aussi ! — Certainement, et tenez voici un billet adressé par moi à l'inventeur de ces fameuses pastilles. Je prends le vélin et je lis : « Voici les premiers froids, soyez donc assez aimable pour m'envoyer une nouvelle provision de pastilles. Compliments. » C'est bien signé Sarah Bernhardt. Voilà donc, me dis-je, le secret de cette fameuse voix d'or ! je commence alors mon interview... »

Les autres feuillets sont consacrés aux visites faites par le journaliste en question, à M^{me} Ugalde, à Coquelin, à Paulus, etc., etc., partout il trouve des étuis de Pastilles Géraudel, ce qui semblerait prouver que ces pastilles sont non seulement un excellent préservatif et curatif des maladies des voies respiratoires, mais aussi un puissant réparateur des cordes vocales auxquelles elles donnent une force et une vigueur remarquables, ainsi que l'attestent les déclarations ci-dessus.

M. AUDOUARD Chirurgien-Dentiste du Lycée, à l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il sera à Cahors les trois derniers jours du mois courant et le 1^{er} décembre, Châlet des Bains.

M. BACQUE médecin dentiste à Limoges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brive, hôtel de Toulouse les Dimanche, Lundi et Mardi, 27, 28 et 29 novembre.

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX
Exiger le Véritable Nom
CAHORS

BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ MME SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

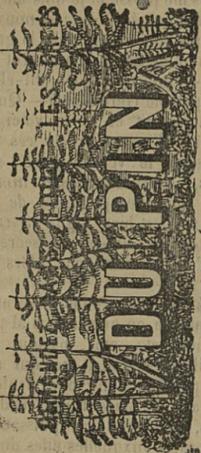
Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



94. RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIEUX 1880. DIPLOME D'HONNEUR
ATLANTIQUE DU JURY
BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

C^{ie} DU CANAL DE PANAMA

Avis aux Actionnaires et Obligataires

MM. les Actionnaires et Obligataires sont priés de faire connaître leur adresse à l'administration, à Paris, 46, rue Caumartin, pour recevoir une communication de M. Ferdinand de Lesseps.

Le Secrétaire général,
H. BOUDET.

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

THERMES DE CAHORS

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE

DU

Docteur TEYSSÈDRE

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUÈRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.))
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

*** AUDOUARD ***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONÉ

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En vente avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série